



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 17 mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

**PRESENTS**: 19

**ABSENTS EXCUSES** : 3

**ABSENTS** : 1

\*\*\*\*\*

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

1. Approuve la convention CD42 pour la gestion d'une emprise de la RD204 à la Croix Meysant ;
2. S'engage à rester propriétaire de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pendant au moins 10 ans après acquisition ;
3. Emet un avis favorable à la nomination d'une voie privée à Crémérieux ;
4. Approuve la politique jeunesse pour les enfants de 3 à 14 ans révolus ;
5. Entérine la décision modificative n° 1 pour le budget « commune » ;
6. Décide de solliciter une subvention au titre de la DSIL pour des travaux d'accessibilité des bâtiments publics ;
7. Approuve l'actualisation des tarifs maximaux de la TLPE en 2020 ;
8. Entérine le bail commercial pour le distributeur automatique de billets rue de Lyon ;
9. Autorise la création, modification, suppression de régies de recettes ;
10. Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ;
11. Valide la revalorisation des indemnités kilométriques à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 ;
12. Approuve la constitution d'un groupement de commande avec LFA pour la passation d'un marché de location et maintenance de copieurs.

Le Maire,

Christophe BRETTON